

2 Politique

Mise en place du CGE

Deux listes émanant de l'opposition sur la table du gouvernement

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Aujourd'hui le ministre de l'Intérieur se retrouve avec deux listes différentes des représentants de l'opposition dans la mise en place du Centre gabonais des élections (CGE). La première émane de quarante et un (41) partis politiques dont ceux qui avaient boudé le Dialogue d'Angondjé. L'autre vient des trois formations politiques ayant pris part à ces assises, à savoir le PSD, le PDS et DN. Aujourd'hui, tous les regards sont tournés vers Lambert-Noël Matha, qui devra trancher.



Photo : F.M.Mombo

Le Ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, répondant aux questions des journalistes au terme de sa rencontre avec les responsables des partis politiques de la majorité et de l'opposition.

L'OPPOSITION n'aura pas réussi à accorder ses vœux pour la désignation de ses représentants dans le processus de la mise en place du Centre gabonais des élections (CGE), organe qui devra désormais gérer tous les scrutins politiques dans notre pays. En effet, contrairement à la majorité républicaine et sociale pour l'émergence qui, elle, a envoyé une seule liste au ministère de l'Intérieur, l'opposition en a expédié deux.

Selon la loi, chaque bord politique doit désigner ses quatre (4) représentants pour siéger au CGE et ses cinq membres de la Commission ad hoc chargée d'examiner les dossiers de candidature à la présidence du CGE.

La première liste des représentants de l'opposition a été concoctée par quarante et un (41) partis politiques dont ceux qui se disent de l'opposition radicale ayant boudé le Dialogue politique d'Angondjé. Parmi ceux-là

on compte, entre autres, le "Rassemblement Héritage et Modernité" d'Alexandre Barro Chambrier, "Les Démocrates" de Guy Nzouba Ndama, "l'Union nationale" (UN) de Zacharie Myboto, et bien d'autres partis membres de la Coalition pour la nouvelle République (CNR). A ceux-là, il faut ajouter d'autres formations politiques ayant pris part aux assises d'Angondjé, telle que l'Alliance pour le changement et le renouveau (ACR) de Bruno Ben Moubamba.

La seconde liste est l'œuvre du Parti social démocrate (PSD) de Pierre-Claver Maganga Moussavou, du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS) de Séraphin Ndaot Rembogo, et Démocratie nouvelle (DN) de René Ndemezo'Obiang. Tous les trois étaient des acteurs très en vue au Dialogue d'Angondjé. Et leur situation personnelle après ce



Photo : Chris OYAME / L'Union

Le porte-parole de DN, Jonathan Ndoutoume Ngome, avait annoncé le dépôt d'une deuxième liste pour le compte de DN, PSD et PDS.

conclave en dit long, puisqu'ils ont été respectivement nommés vice-président de la République, président du Conseil national de la Démocratie et président du Conseil économique, social et environ-



Photo : Eric Laphèra / L'Union

Une scène de la remise de la première liste des représentants de l'opposition, en vue de la mise en place du CGE.

nemental. De plus, tous ces partis sont représentés au gouvernement. C'est d'ailleurs pour cela que les autres leur refusent l'appartenance à l'opposition, arguant qu'ils sont aux affaires avec la ma-

rité républicaine et sociale pour l'émergence, donc comptable de la gestion du pays ...

Les partis constituant le premier groupe estiment qu'ils sont les plus représentatifs de l'opposition, au regard de leur nombre (41 sur 44 partis que compte ce bord). En plus, les membres de leur liste ont été élus et non désignés.

Les autres, quant à eux, estiment que le CGE étant une émanation du Dialogue politique d'Angondjé, il n'y a pas de raison que les formations politiques ayant participé à ces assises en soient écartées au profit de celles qui les ont boudées. "Ce qui serait possible et normal c'est que la part belle revienne aux partis de l'opposition présents au Dialogue d'Angondjé, car ce sont eux qui sont à l'origine du CGE", a argumenté le porte-parole de DN, le ministre délégué Jonathan Ndoutoume Ngome. Et

d'ajouter : "Le ministère de l'Intérieur doit tenir compte de la réalité, afin que ceux qui prennent le processus en cours ne soient pas majoritaires par rapport à ceux-là qui ont contribué à la création du CGE". Argument extrêmement fragile et très discutable aux yeux de leurs adversaires.

Dans tous les cas, la question maintenant est de savoir comment va procéder le ministre de l'Intérieur dans une telle situation. Va-t-il prioriser le nombre ? Cédra-t-il aux arguments de DN et ses alliés ? Tentera-t-il de concilier les deux camps ? Et s'il n'y parvient pas, quelle sera l'alternative ? Sans compter qu'il faudra tenir compte du caractère urgent de la mise en place du CGE, le processus électoral ayant pris un sérieux retard par rapport au délai fixé par la Cour constitutionnelle. Mais ça, c'est un autre débat.

Élections législatives

L'UPG favorable a un nouveau report

J-C.A

Libreville/Gabon

Cette formation qui se dit sceptique quant à la tenue de ce scrutin aux dates indiquées précédemment, estime que le délai requis par la loi pour organiser une élection ne pourra pas être respecté.

ALORS qu'on s'achemine inexorablement vers la date du 28 avril arrêtée par la Cour constitutionnelle pour l'organisation des élections législatives sensées permettre le renouvellement de la première Chambre du Parlement, de nombreux états-majors politiques continuent de donner de la voix à ce sujet. La dernière en date vient de l'Union du peuple gabo-

nais (UPG) qui s'est prononcée, mardi, sur la question par le biais de son secrétaire général Parfait Mihindou Boussougou. C'était au siège de cette formation, sis à Awendjé, dans le quatrième arrondissement de Libreville.

D'après lui, il avait été convenu lors du Dialogue d'Angondjé que l'organisation de toute élection devait s'arrimer aux actes découlant de cette rencontre. C'est dans ce sens que la durée du mandat des députés fut prorogée deux fois de six mois par la Cour constitutionnelle qui évoqua le cas de force majeure soulevé par le gouvernement pour justifier cette prorogation. Mais au regard de l'imminence de la date fatidique du 28 avril, l'UPG s'interroge si le gou-

vernement s'est juridiquement préparé pour que lesdites élections se tiennent avant le terme des délais indiqués par la Cour Constitutionnelle. Ou va-t-il encore suggérer à la haute juridiction un troisième cas de force majeure qui est, par définition, un événement à trois variables, à savoir "imprévisible, irrésistible et extérieur à soi". Dès lors, a poursuivi le secrétaire général de l'UPG, sur quel cas de force majeure s'appuiera encore le gouvernement pour susciter un énième report du scrutin, la mise en application des actes d'Angondjé n'en constituant pas un ? Pour Parfait Mihindou Boussougou, l'UPG reste sceptique quant à l'organisation desdites élections au mois d'avril 2018 et est



Photo : J-C-A

Le secrétaire général de l'UPG, Parfait Mihindou Boussougou (micro), lors de sa déclaration à la presse.

favorable à leur report. Conformément aux textes en vigueur en matière d'élections, notamment du délai de 149 jours, soit cinq mois environ, exigé pour la préparation et l'organisa-

tion des élections en République gabonaise. Enfin, il s'est intéressé à la situation qui sera celle de l'actuelle Assemblée nationale après le 28 avril 2018. Étant entendu, a affirmé

Parfait Boussougou, que la forme républicaine de l'État, ainsi que le caractère pluraliste de la démocratie sont intangibles et ne peuvent faire l'objet d'aucune révision.